

AUDITION DE PHILIPPE LAURENT

Philippe Laurent, Maire de Sceaux, Secrétaire Général de l'AMF

Auditionné par : Pierre Creuzet, Directeur fondateur Centre-Ville en Mouvement ;
Constant Papillon-Amblard, Chargé de mission Europe ; Olivia Rouby, Chargée de mission

PRÉAMBULE :

En raison de la crise sanitaire liée au COVID-19, nos centres-villes, le commerce et l'artisanat sont durement impactés. Pour cette raison, il faut mettre un point d'honneur sur le soutien aux petits commerces en les protégeant notamment de la concurrence déloyale créée par les grandes surfaces qui continuent à vendre des produits secondaires et font de facto de l'ombre aux librairies, fleuristes, vendeurs de vêtements indépendants...

Voici deux tribunes signées par Monsieur Philippe Laurent :

- Tribune en faveur du maintien de l'ouverture de certains marchés : ici
- Tribune autorisant la vente de muguet au 1er Mai : ici

LES PROPOSITIONS :

- **Des services de livraison pérenne et efficace pour les petits commerces :**
 1. Maintenir et renforcer les services de livraison pour les petits commerces : les rendre plus attractifs en toute sécurité
 2. S'adapter aux changements de consommation et aux changements de comportement des consommateurs : nouvelles habitudes de comportement pour venir en centre-ville, transformation de l'acte d'achat
 3. Mutualiser les services de livraison et les adapter en fonction de la taille des communes ;
- **Respecter les règles sanitaires afin de rassurer commerçants et clients :**
 1. Prévoir un étalement des marchés afin de respecter les mesures de distanciation sociale et désengorger le centre-ville les jours de marchés, utiliser tous les espaces vacants
 2. Donner un « droit de terrasse » aux Maires qui pourraient accorder cette autorisation en agrandissant cette dernière et en mettant en place les mesures de distanciation sanitaire, qui permettrait la reprise d'activité des restaurateurs

- **Recentrer le pouvoir décisionnel dans les mains du Maire :**
 1. Changement de paradigme vital : donner à partir du 11 mai 2020, date d'un déconfinement progressif, plus de pouvoir aux maires dans la façon de gérer leurs activités, notamment vis à vis de la réouverture des marchés qui jusqu'à présent est la seule décision du Préfet
- **Prendre en compte l'échelle locale dans les politiques de relance :**
 1. Importance de l'échelon local dans la gestion de la crise : nécessité d'adapter des conditions de déconfinement aux localités : petites villes, villes moyennes et communes
 2. Maintenir une discussion permanente avec les maires et autres élus et acteurs locaux, chaque territoire étant différents